

24 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier du 22 juillet 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée (1) (6, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions FAURECIA sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société FAURECIA et détenir pour le compte desdits fonds, 1 212 060 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 2,92% des droits de vote de cette société (2).

(1) Détenue à 100% par KBL European Private Bankers SA, elle-même détenue à 99,9% par KBC Groupe SA. En application des dispositions des articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 233-12 du règlement général, les actions et les droits de vote détenus par Richelieu Finance Gestion Privée pour le compte de fonds et clients sous gestion ne sont pas agrégés avec ceux détenus par le groupe KBL European Private Bankers SA.

(2) Sur la base d'un capital composé de 24 395 048 actions représentant 41 520 753 droits de vote.